

LA PASSERELLE

BULLETIN D'INFORMATION DE LA CELLE DUNOISE

N°141 - ÉTÉ 2024



La Celle Dunoise
Une passerelle vers la nature



SOMMAIRE

3	EDITO
4	COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX
22	LE BUDGET DE LA CELLE DUNOISE
24	ÉTAT CIVIL
25	COMMISSION BÂTIMENTS-PATRIMOINE-VOIRIE
27	TOURISME
28	ENVIRONNEMENT
32	PATRIMOINE
33	CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS
34	BILLET D'HUMEUR, BILLET D'HUMOUR
35	LE MOULIN DE LA CELLE (ANCIENNE CARTONNERIE R. JEAN)
38	LA PAGE DES ÉCOLIERS
41	LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS
47	INFORMATIONS PRATIQUES
48	LES RENDEZ-VOUS D'ÉTÉ

Mairie de la Celle Dunoise

1, Route des Peintres
23800 La Celle Dunoise

Tél : 05 55 89 10 77 - Fax : 05 55 89 20 29

Courriel : mairie@lacedledunoise.fr

Site web : www.lacedledunoise.fr

La Passerelle est ouverte à tous.

N'hésitez pas à déposer vos propositions d'articles ou suggestions à la Mairie avant le 5 septembre 2024.

Directeur de la publication

Jacques-André Boquet

Responsable du comité de rédaction

Jérôme Ducher

Membres

Jacques-André Boquet, Françoise Demonja, Jérôme Ducher,
Isabelle Évrard, Dominique Guinot

EDITO

J'écrivais pour la passerelle de printemps qu'« *Il y a des pluies de printemps délicieuses où le ciel a l'air de pleurer de joie* ». Je n'en demandais pas tant ! Espérons un été un peu plus ensoleillé.

Il n'est jamais agréable pour un maire de demander au conseil municipal une augmentation des impôts, c'est pourtant ce que j'ai fait lors du vote du budget en mars dernier. J'assume cette décision. Elle est motivée par le fait que les recettes de la commune s'érodent d'année en année, que l'inflation n'a pas plus épargné la commune que vos portefeuilles. Justifiée aussi par le fait que les taux d'imposition des taxes foncières sont plus faibles à La Celle Dunoise que dans les communes semblables de Creuse. Motivée surtout par la nécessité de maintenir des capacités d'investissements qui seules permettent d'envisager l'avenir sereinement. Vous trouverez dans ces pages une présentation synthétique du budget communal.

A propos d'investissement, la réfection de la mairie, de l'école, des logements est en cours. Les bureaux ont été transférés dans l'ancien presbytère où Noémie et Pascale vous accueillent tout le temps des travaux. La réintégration dans les locaux rénovés devrait se faire en fin d'année.

L'église est un bien municipal et son entretien nous incombe. Il faut envisager la réparation d'une de nos trois cloches, fendue, qui pourrait à terme choir si nous ne faisons rien. Il est nécessaire de déposer cette cloche, de la réparer puis de la remonter. La commune peut bénéficier d'un don auprès de la Fondation du Patrimoine pour envisager une telle opération. La Fondation du Patrimoine pour débloquer ce don nous demande de lancer une souscription auprès de la population et des entreprises, nous vous en communiquerons très prochainement toutes les modalités.

L'été, c'est la saison des balades, des randonnées, l'occasion de découvrir nos paysages. Je salue la naissance prochaine du circuit pédestre « Randoguide » qui permet, muni de son smartphone, d'obtenir tout au long du chemin de nombreux renseignements sur la vallée de la Creuse et sa biodiversité. Merci à la Communauté de Communes du Pays Dunois qui a réalisé cet équipement. Merci aussi à tous les bénévoles qui ont fourni documents et photos pour enrichir ce parcours.

Enfin, que vous restiez chez nous ou que vous partiez découvrir d'autres horizons, je vous souhaite à tous de bonnes vacances.

Jacques-André Boquet

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

Membres présents : Mesdames et Messieurs, Jacques-André Boquet, Jérôme Ducher, Didier Lamoureux, Dominique Guinot, Nicolas Deuquet, Isabelle Evrard, Aurélia Fluteau, Isabelle Martini, Xavier Devaux, Rémi Durin, Françoise Demonja.

Membres excusés : Madame Géraldine Wetzstein a donné pouvoir à Madame Isabelle Martini, Monsieur Sylvain Mauchaussat à Monsieur Didier Lamoureux, Madame Arnela Salkanovic-Tessier à Monsieur Jérôme Ducher.

Membre absent : Monsieur David Lamoureux.

Secrétariat de séance : Monsieur Rémi Durin.

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 29 février 2024

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 29 février 2024. Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante : « Création d'un poste dans le cadre du dispositif de parcours emploi compétences ». Le conseil municipal à l'unanimité accepte de rajouter à l'ordre du jour cette délibération.

ORDRE DU JOUR :

1) Budget assainissement – approbation du compte de gestion 2023 dressé par Madame OTT comptable assignataire

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget assainissement de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2) Budget assainissement – Approbation du compte administratif 2023

Monsieur Jérôme Ducher est désigné et élu Président pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif qui s'établit ainsi :

En exploitation, les recettes de l'exercice s'élèvent à 41 159,52 € et les dépenses à 40 399,45 € soit un excédent de 760,07 € pour 2023, auquel il convient d'ajouter l'excédent antérieur de 16 000,13 € soit un solde d'exécution cumulé positif de 16 760,20 €.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 23 567,20 € et les dépenses à 43 735,83 € soit un déficit de 20 168,63 € pour 2023 auquel il convient d'ajouter l'excédent antérieur de 118 560,19 € soit un solde d'exécution cumulé positif de 98 391,56 €.

Les restes à réaliser de 2023 font apparaître un solde néant. Monsieur Jacques-André Boquet, Maire, se retire de la séance le temps du vote. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2023 du budget assainissement.

3) Budget assainissement- Affectation du résultat d'exploitation au budget primitif 2024

Le Conseil Municipal après avoir entendu ce jour les comptes de gestion et administratif 2022 résumés comme ci-dessous :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	Montant		Montant
Solde antérieur reporté 2022	16000,13 €	Excédent antérieur reporté 2022	118 560,19 €
Résultat de l'exercice 2023	760,07 €	Solde d'exécution de l'exercice 2023	-20 168,63 €
-----		-----	
Solde d'exécution cumulé	16 760,20 €	-	
		Solde d'exécution cumulé	98 391.56 €
		Restes à réaliser :	
		Dépenses.....	0.00 €
		Recettes.....	0.00 €
		Solde	0.00 €
		Solde positif	98 391,56 €
TOTAL A AFFECTER	+16 760,20 €	EXCEDENT DE FINANCEMENT	98 391,56€

Délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit au compte 1068 sur BP 2024)..... 0.00 €

2 – Affectation complémentaire en « Réserves »

(Crédit au compte 1068 sur BP 2024)..... 0.00 €

3 –Excédent d'investissement à reporter au BP 2024 (Ligne 001) 98 391,56 €

4 – Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2024 (Ligne 002) 16 760,20€

4) Fixation des tarifs d'assainissement collectif 2024

Monsieur le Maire rappelle que le service de l'assainissement qui dessert le bourg est déficitaire depuis la construction de la nouvelle station d'épuration et ne s'équilibre que grâce à l'excédent d'investissement cumulé (FCTVA). Il précise que cet excédent s'épuise. Il rappelle que le service de l'assainissement deviendra une compétence de la communauté de communes du Pays Dunois au premier janvier 2026 et qu'il convient avant cette date de limiter le déficit enregistré. Il présente au conseil des exemples de prix d'assainissement en 2023 de communes appartenant au pays dunois :

	Part fixe	Prix au M3
Chéniers	110,00 €	1,80 €
Crozant	195,00 €	2,30 €
Saint Sébastien	110,00 €	1,40 €
La Celle Dunoise	45,00 €	0,70 €

Il propose au conseil municipal au titre de l'année 2024, de porter le prix de la part fixe (abonnement) à 70 € et le prix du M3 à 0,95 € en précisant que cette augmentation ne couvrira pas le déficit, mais le résorbera d'environ un tiers.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer les prix de l'assainissement pour 2024 comme proposé ci-dessus.

5) Budget assainissement – Approbation du budget primitif 2024

Monsieur Boquet, Maire présente une maquette de budget primitif pour 2024 pour l'assainissement.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	66 253,89 €	66 253,89 €
Section d'investissement	126 962,56 €	126 962,56 €
TOTAL	193 216,45 €	193 216,45 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le budget primitif 2024 du budget assainissement arrêté comme ci-dessus.

6) Budget principal – approbation du compte de gestion 2023 dressé par Madame OTT comptable assignataire

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif du budget principal de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats dé-

livrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte de gestion dressé par le trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

7) Budget principal – Approbation du compte administratif 2023

Monsieur Jérôme Ducher est désigné et élu Président pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif qui s'établit ainsi :

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 595 261,99 € et les dépenses à 504 056,44 € soit un excédent de 91 205,55 € pour 2023 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 139 987,15 € soit un solde d'exécution cumulé positif de 231 192,70 €.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 101 232,25 € et les dépenses à 71 636,89 € soit un excédent de 29 595,36 € pour 2022 auquel s'ajoute le déficit antérieur de 33 255,58 € soit un solde d'exécution cumulé négatif de 3 660,22 €. Les restes à réaliser de 2023 font apparaître un solde néant.

Monsieur Jacques-André Boquet, Maire, se retire de la séance le temps du vote. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif 2023 du budget principal.

8) Budget principal – Affectation du résultat au budget primitif 2024

Le Conseil Municipal après avoir entendu ce jour les comptes de gestion et administratif 2023 résumés comme ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Montant		Montant
Excédent antérieur reporté 2022	139 987,15 €	Résultat d'investissement reporté 2022	-33 255,58 €
Résultat de l'exercice 2023	91 205,55 €	Solde d'exécution de l'exercice 2023	29 595,36 €
	-----		-----
Solde d'exécution cumulé	231 192,70 €	Solde d'exécution cumulé	-3660,22 €
		Restes à réaliser :	
		Recettes.....	0.00 €
		Dépenses.....	0.00 €

		SOLDE NEGATIF	-3660,22 €
TOTAL A AFFECTER	231 192,70 €	BESOIN DE FINANCEMENT	3660,22 €

Délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante

1 – Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (Crédit au compte 1068 sur BP 2024)	3660,22 €
2 – Affectation complémentaire en « Réserves » (Crédit au compte 1068 sur BP 2024)	0.00 €
3 – Déficit d'investissement à reporter au BP 2024 (Ligne 001)	3660.22 €
4 – Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2024 (Ligne 002 – Report à nouveau créditeur)	227 532,48 €

9) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024

Le panier des recettes fiscales de la commune est composé de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

Les niveaux votés par la commune en 2023 sont 53,57 % pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, 33.12%, pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et 8.55 % pour le taux de la taxe d'habitation. Il est proposé d'augmenter en 2024 ces taux de la façon suivante : 56,78 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, 35,10 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 9,06 % pour la taxe d'habitation.

Le produit fiscal attendu pour 2024 s'établit à 205 157 € au compte 73111 et 28 065€ au compte 74833.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'augmenter les taux d'imposition comme proposé ci-dessus. Et mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs aux effets ci-dessus.

10) Vote des subventions 2024

Le Conseil Municipal prend connaissance des diverses demandes de subventions et aides reçues en mairie ainsi que les pièces justificatives qui les accompagnent. Le Conseil Municipal après débat vote les subventions suivantes :

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 11 - Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14 Contre : 0 Abst : 0 Ecole de Musique de Bussière Dunoise	300.00 €
Pour : 14 Contre : 0 Abst : 0 Amicale Sapeurs-pompiers Bussière Dunoise	250.00 €
Pour : 14 Contre : 0 Abst : 0 Conciliateurs de Justice	150.00 €
Pour : 14 Contre : 0 Abst : 0 Et au milieu coule la Creuse	300.00 €
Pour : 14 Contre : 0 Abst : 0 Le Paradis de Pablo	300.00 €
Pour : 9 Contre : 3 Abst : 2 La Maison d'Icelle	1 500.00 €
Total	2800.00 €

Des crédits ayant été inscrits au budget primitif 2024, article 65748 pour une enveloppe totale de 7 659,17 €. Monsieur le Maire rappelle que cette enveloppe englobe la subvention pour le voyage scolaire du RPI de 3000 €, prévu en avril prochain, votée précédemment.

11) Allocation naissance 2024

Monsieur le Maire rappelle l'usage par la commune via le budget principal, à savoir verser une allocation de 160 € à l'occasion du premier anniversaire des enfants résidants sur la commune. Il est proposé à l'assemblée de reconduire cette tradition et de porter son montant à 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide, de reconduire et de porter l'allocation naissance à 200 €, de verser cette allocation à l'occasion du premier anniversaire des enfants (enfants nés en 2024), domiciliés sur la commune sur le compte bancaire de l'enfant ou des parents. Les crédits nécessaires ayant été inscrits au budget primitif 2024.

12) Budget principal – Approbation du budget primitif 2024

Monsieur Boquet, Maire présente une maquette de budget primitif pour 2024. Au cours de la présentation Monsieur Jérôme Ducher affirme son désaccord à l'inscription dans le budget de 10.000 € de crédit d'investissement durant les quatre années suivantes pour un coût total de 40.000 € supplémentaires dans la perspective d'étoffer l'Atlas de la Biodiversité communale comme Monsieur Dominique Guinot l'a indiqué dans un document envoyé au Conseil. Monsieur Jérôme Ducher rappelle que L'ABC, réalisé entre 2016 et 2021, a coûté plus de 30.000 € d'argent public. Il dit qu'il est impensable que notre ABC puisse coûter au final plus de 70.000 €, même subventionné à 80%.

Monsieur Dominique Guinot rappelle que la commune est labellisée « Territoire Engagé pour la Nature », et qu'il n'est pas à l'origine des fiches actions du programme TEN dont l'une prévoit d'étoffer l'Atlas de la Biodiversité Communale, ce qui signifie qu'il faut compléter les inventaires sur certaines zones du territoire, comme indiqué dans les conclusions de l'ABC. Il précise qu'un dossier de demande de subvention doit être déposé avant le 1er juin 2024 et que la part communale dédiée à hauteur de 20% du financement, soit 2000 €, ne serait débloquée que si la subvention est accordée. Il s'agit donc de l'inscrire au budget à titre prévisionnel pour 2024, ce qui ne signifie pas pour autant qu'elle sera dépensée.

Monsieur Xavier Devaux estime que les informations données sur l'usage de ces crédits sont imprécises et ne sont pas reliées à des actions chiffrées.

Monsieur Boquet propose que le vote de ces crédits soit reporté à plus tard en attente de la présentation d'actions précises et chiffrées. Le conseil municipal unanimement accepte cette proposition. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	796 578.68 €	796 578.68 €
Section d'investissement	1 334 685,88 €	1 334 685,88 €
TOTAL	2 131 264.56 €	2 131 264.56 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2024 du budget principal arrêté comme ci-dessus.

13) Demande de concours technique et financier du SDEC et autorisation du maire pour la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune et le S.D.E.C. pour les travaux d'éclairage public.

Monsieur Didier Lamoureux présente les travaux d'enfouissement des réseaux envisagés rue des Pradelles, route du Canard et chemin de la Vallade. Il précise que ces travaux seront pris en charge par le SDEC en 2025 mais que la commune devra payer l'éclairage public actuellement installé sur les poteaux électriques. Une convention avec le SDEC doit être envisagée pour la mise en œuvre de ces travaux. Après ces travaux, la rue des Gandines, la rue du Tutet et le lotissement des Rouches dans le bourg resteraient encore en câblage aérien.

Madame Isabelle Evrard demande que l'enfouissement de la rue des Gandines soit envisagé aussi lors de ces travaux. Monsieur Jacques-André Boquet dit que si les finances communales peuvent le supporter il serait bien d'étudier l'enfouissement de l'éclairage public de la rue des Gandines. Monsieur Didier Lamoureux négociera avec le SDEC cette éventualité.

Le conseil municipal de la Celle Dunoise à l'unanimité sollicite le concours technique et financier du Syndicat des Energies de la Creuse (SDEC) pour le projet d'éclairage public concernant les travaux de la rue des Pradelles, de la route des Canards et du chemin de la Vallade, charge le SDEC du montage des dossiers de collecte et de valorisation des CEE pour l'opération définie ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer la convention temporaire de co-maîtrise d'ouvrage entre le SDEC et la commune relative aux installations d'éclairage public qu'il sera nécessaire d'établir pour la réalisation de l'opération désignée précédemment. Par cette convention, la commune désigne le SDEC comme maître d'ouvrage temporaire unique de l'opération. La convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme.

14) Consultation des sectionnaires en vue de la cession des landes sèches de Marseuil au Conservatoire des Espaces Naturels

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 2023-11-08 du 30 novembre 2023 autorisant la consultation des sectionnaires des Petit et Grand Marseuil en vue d'une éventuelle cession au conservatoire des espaces naturels des parcelles ZC 11, d'une surface de 4.86 ha, ZC 45, d'une surface de 6.29 ha et ZC 104 d'une surface de 0.98 ha. Cette consultation s'est tenue pendant la deuxième quinzaine de février, les résultats en sont les suivants :

Pour le Petit Marseuil la section compte 20 inscrits – 17 sectionnaires se sont prononcés, dont 3 en faveur et 14 contre le projet de cession.

Pour le Grand Marseuil la section compte 13 inscrits – 11 sectionnaires se sont prononcés, dont 2 en faveur et 9 contre le projet de cession.

Le conseil municipal à l'unanimité prend acte de la volonté des sectionnaires et renonce à céder au Conservatoire des Espaces Naturels les parcelles considérées.

15) Demande de financement du Fonds Chaleur via le CCRT23 pour mise en place d'une chaufferie biomasse granulés avec réseau de chaleur

Monsieur Didier Lamoureux informe le conseil municipal que dans le cadre de la rénovation du corps de bâtiment Mairie, Ecole, Cantine, Logements, il est pré-

vu de remplacer l'ancien système de chauffage électrique par la création d'une chaufferie biomasse granulés avec création d'un réseau de chaleur. Ces travaux entrent dans le cadre du Contrat de Chaleur Renouvelable Thermique pour la Creuse (CCRT23) qui permet de bénéficier des aides du Fonds Chaleur de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Ce contrat est géré par le Conseil Département pour le compte de l'ADEME avec le soutien du SDEC et du CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables).

Monsieur Didier Lamoureux propose de déposer un dossier dont les données techniques seront fournies par le maître d'œuvre dans le cadre des travaux de rénovation.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à solliciter les aides du Fonds Chaleur via le CCRT2; autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

16) Organisation du service technique sur 4 jours

Considérant les besoins du service technique de la commune de la Celle Du-noise, notamment les travaux soumis à la saisonnalité,

Monsieur le Maire rappelle que la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité social territorial.

Monsieur le Maire propose ainsi de fixer l'organisation du travail du service technique selon les modalités suivantes :

4 jours travaillés par semaine pour les agents du service technique.

Possibilité de varier l'organisation horaire en fonction de la saison (avril-septembre puis octobre-mars).

Monsieur le Maire ajoute que les emplois du temps, formalisés et notifiés à chaque agent, respecteront les dispositions indiquées ci-dessus.

Monsieur le Maire ajoute que ces dispositions prendront effet à la date du 1er avril 2024.

Monsieur le Maire indique que ces modifications seront portées au règlement intérieur de la collectivité.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil municipal décide de valider les modalités d'organisation du travail telles que proposées.

17) Fixation du cadre et des modalités d'exercice du référent déontologue de l' élu local.

L'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification, permet à tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques ».

L'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui traite de la Charte de l' élu local a ainsi été complété par « Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte ».

Il appartient ainsi à chaque collectivité concernée de nommer son ou ses référents par l'adoption d'une délibération spécifique, dont le contenu est encadré par le CGCT. Depuis, le 1er juin 2023, les collectivités doivent désigner un référent déontologue pour les élus locaux.

Le référent déontologue peut être saisi par tout membre de l'assemblée délibérante de la commune pour accompagner dans la prévention du risque de conflit d'intérêt ou pénal, du devoir de respect du secret professionnel et de rendre un avis consultatif, il doit être choisi pour ses compétences et son expérience, sous réserve de ne pas se trouver dans un des trois cas d'incompatibilité prévus par l'article R 1111-1-A du CGCT, à savoir qu'il ne peut ni être élu dans la collectivité, ou y avoir détenu un mandat depuis au moins trois ans, ni être un de ses agents, ni se trouver en situation de conflit d'intérêts avec elle.

Conformément au décret n°2022-1520, il doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. A cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures.

Le référent doit étudier les éléments transmis par l'élu par l'adresse mail referent.deontologue@amg33.fr, peut demander des informations complémentaires et s'entretenir avec l'élu afin de préparer son conseil. Le référent communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande,

Il ou elle sera rémunéré(e) par une indemnité de vacation d'un montant de 80€ par dossier, conformément à l'arrêté du 6 décembre visé. Cette indemnité sera versée par la commune directement au référent déontologue. Des frais éventuels de transport et d'hébergement peuvent être pris en charge en cas de besoin dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale. Le conseil municipal à l'unanimité accepte le cadre et les modalités d'exercice du référent déontologue de l'élu local.

18) Désignation du référent déontologue

Monsieur Jean-Guy DINET (Gironde) est désigné à l'unanimité en qualité de référent déontologue des élus jusqu'à l'expiration du mandat (2020-2026). Au terme de cette durée, il peut être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de ses missions.

Monsieur Jean-Guy DINET est Administrateur général des finances publiques honoraire.

Rémunération : Le référent déontologue sera rémunéré par une indemnité de vacation dont le montant est fixé à 80 euros par dossier traité, conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local. Cette indemnité sera versée par la commune selon des modalités à déterminer ultérieurement. Des frais éventuels de transport et d'hébergement peuvent être pris en charge en cas de besoin dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

19) Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion, Vu l'arrêté préfectoral du 30 avril 2021 publié le 3 mai 2021 pris par la Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine fixant les montants des aides de l'Etat pour les CUI-CAE, Vu la circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP2018/11 du 11/01/2018 relative aux parcours emploi compétences et au fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi,

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat. Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC. La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 9 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

Contenu du poste : entretien des bâtiments communaux, espaces verts, voirie et station d'épuration. (fiche de poste annexée)

Durée du contrat : 9 mois

Durée hebdomadaire de travail : 35 h

Rémunération : équivalent au SMIC

Monsieur le Maire est autorisé à intervenir à la signature de la convention avec le département de la Creuse et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée. Le conseil municipal, à l'unanimité décide de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions décrites ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

Informations diverses

Monsieur Jacques-André Boquet évoque la demande de Madame Carlier d'acquiescer la voie publique devant chez elle. Monsieur Boquet dit que la préfecture sera consultée pour un risque d'enclavement de parcelle, ce qui n'est pas envisageable.

Monsieur Jacques-André Boquet informe le conseil que le bâtiment de l'ancien presbytère, propriété communale a été estimé par un professionnel à 185 000 € à la vente et à 650/700 € mensuel à la location. Il précise que le conseil prendra une décision à l'hiver prochain. Le presbytère sera utilisé cet été par la commune, pour y installer la mairie, le temps des travaux du bâtiment école/mairie.

Monsieur Didier Lamoureux informe le conseil que la commune a obtenu les subventions DETR pour les travaux de voirie envisagés avec Evolis, notamment les ponts de Villejeux et de Caux qui seront réparés cette année.

Monsieur Jacques-André Boquet rappelle les élections européennes du 9 juin prochain et invite les conseillers à se rapprocher du secrétariat pour la tenue du bureau de vote.

Madame Isabelle Evrard évoque le danger représenté par les rochers surplombant la route de Lavaud. Monsieur le Maire lui répond que la commune n'est pas propriétaire de ces terrains et qu'un courrier a été envoyé récemment au propriétaire pour lui rappeler ses responsabilités.

Madame Isabelle Martini évoque la création d'un parcours santé qui pourrait s'installer sur les sillons. Monsieur le Maire lui répond que ce n'est pas envisageable avant l'achèvement des travaux de la mairie, donc pas cette année.

Monsieur Didier Lamoureux informe le conseil des petits travaux qui ont été effectués au camping de la baignade et salle des loisirs notamment en matière d'éclairage automatique.

Monsieur Jérôme Ducher dit que madame Gernez, professeure des écoles n'a pas été remplacée lors d'une absence de deux jours. La commune n'a pas organisé de service de garde volontairement pour mettre l'état devant ses responsabilités. Il rappelle que depuis la rentrée sur le RPI ce sont 16 jours d'absence qui n'ont pas été remplacés.

Madame Aurélia Flutiau évoque le départ de 3 enfants du RPI en cours de scolarité. Monsieur Jérôme Ducher confirme cette information.

Plus personne ne souhaitant intervenir le conseil municipal est déclaré clos à 22h45

Le secrétaire de séance, Rémi Durin - Le Maire, Jacques-André Boquet

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2024

Membres présents : Mesdames et Messieurs, Jacques-André Boquet, Jérôme Ducher, Didier Lamoureux, Nicolas Deuquet, Aurélia Fluteau, Isabelle Martini, Xavier Devaux, Françoise Demonja, Arnela Salkanovic-Tessier, David Lamoureux, Rémi Durin.

Membres excusés : Madame Isabelle Evrard a donné pouvoir à Madame Arnela Salkanovic-Tessier. Madame Géraldine Wetzstein a donné pouvoir à Madame Isabelle Martini. Monsieur Dominique Guinot a donné pouvoir à Monsieur Didier Lamoureux.

Membre absent : Sylvain Mauchaussat.

Secrétariat de séance : Aurélia Fluteau.

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 28 mars 2024 :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 28 mars 2024. Informations du maire dans le cadre de ses délégations : RAS

ORDRE DU JOUR :

1) Sorties nature 2024 avec les associations naturalistes

Monsieur Jacques-André Boquet, Maire expose le cadre des sorties «biodiversité» et le partenariat qui existe avec le CPIE et les associations naturalistes dans le cadre des fiches actions « Territoires engagés pour la Nature ».

1) 20 Juin : Conservatoire des Espaces Naturels, Journée de formation aux Papillons: ouvert aux salariés des structures associatives ou collectivités et aux citoyens intéressés. La matinée sera consacrée à une présentation dans la salle de loisirs. L'après-midi, sortie avec inventaire participatif sur les Landes humides de Nambord.

2) 18 juillet : CPIE. Quantité et qualité de l'eau (100 €) Ruisseau d'Isle / La Celle Dunoise.

3) 14 août: CPIE. Plantes exotiques envahissantes. (100 €) dans le cadre d'un ac-

compagnement aux inventaires le long du parcours biodiversité (Inventaire participatif).

4) 13 septembre : CPIE. Conférence sur les Haies (100€) «Pourquoi coupe-t-on une haie dans le cadre d'une gestion durable» ?

5) Date à définir. Utilisation de l'application SPIPOLL, abeilles sauvages (Sui-vi Photographique des Insectes Pollinisateurs). Le CPIE propose une formation dans le cadre d'une Sortie connaisseurs. (280€).

Pour information il est précisé que le 18 mai prochain, la Ligue de Protection des Oiseaux organise un inventaire participatif sur les landes humides de Nambord.

Le coût de l'ensemble des animations est facturé par le CPIE à hauteur de 580€. Une participation de 3 euros est demandée aux participants dont le nombre est limité à 25 par sortie.

La différence sera prise en charge par la commune. Il est demandé à l'assemblée de valider ces propositions.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces actions qui s'inscrivent dans l'engagement de la commune pour la préservation de la biodiversité (TEN).

2) Approbation et financement des travaux de rénovation de la Carrière du Paradis de Pablo

Monsieur Jacques-André Boquet, Maire rappelle que l'association Le Paradis de Pablo gère un centre équestre, poneys, ânes, chevaux à destination de tous les publics et particulièrement les publics en situation de handicap.

L'association Le Paradis de Pablo est affiliée à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT), de fait elle est agréée Jeunesse et Sport et Education Populaire.

L'un des buts de l'association est d'éduquer grâce au sport : citoyenneté, développement durable, santé et ainsi permettre l'émancipation par le sport. Les activités se pratiquent sur des terrains et bâtiments que la commune loue à l'association et notamment sur une carrière vieillissante qui ne permet plus les pratiques de l'équitation en toute sécurité et qui devra être fermée si aucune mesure n'est prise pour la remettre en état, ce qui impliquerait la disparition de l'association. La commune et le Paradis de Pablo souhaitent rénover cette carrière afin de permettre la continuité et l'accroissement des activités équestres notamment auprès des personnes en situation de handicap et de tous autres publics, scolaires, estivants, accueils de loisirs (ALSH) et autres centres de vacances ou propriétaires de chevaux. Mais aussi permettre la pratique des activités d'éducation canine autour de l'Obejump qui attirent un nombre croissant de propriétaires de chiens et nécessite un espace enclos pour l'exercer. Cet équipement de proximité fera l'objet d'une convention d'utilisation signée entre le porteur du projet et l'association sportive « Le Paradis de Pablo » permettant l'animation et la gestion de l'équipement mis à disposition sur des créneaux dédiés. Des créneaux en accès libre pour les écoles et pour les propriétaires de chevaux ou de chiens seront garantis. C'est pourquoi la Celle Dunoise et l'association Le Paradis de Pablo souhaitent s'associer dans cette démarche de rénovation et de mise en sécurité de cette carrière.

Le calendrier envisagé est le suivant :

Février/Mars /avril 2024 : Préparation du dossier. Recherche de financement.

Mars/Avril 2024 : Inscription du projet au budget communal et délibération.

Printemps 2024 : Etudes du dossier et attente des accords de subventions.

Automne 2024 : Réalisation des travaux.

La nature des dépenses envisagées est la suivante:

	Montant € HT	Montant € TTC
Terrassement de la carrière	17 358.53 €	20 830.24 €
Installation des lices	3 279.15 €	3 934.98 €
Mise en place d'un éclairage	1 799.74 €	2 159.69 €
Coût Total	22 437.42 €	26 924.91 €

Les financements envisagés sont les suivants (HT) :

	Montant € HT	Taux %
Département (Boost commune 24/26)	5 609.35 €	25%
Etat (5000 terrains)	12 340.89 €	55%
Commune de la Celle Dunoise	4 487.18 €	20%
Total :	22 437.42 €	100%

Après en avoir débattu le conseil municipal à l'unanimité approuve l'opération présentée ci-dessus, autorise le Maire a demander les subventions auprès du département dans le cadre de Boost commune 2024/2026 et auprès de l'état dans le cadre de l'Agence Nationale du Sport (opérations 5000 terrains) et à signer tous les documents nécessaires aux opérations envisagées.

3) Lancement d'une collecte de dons à l'occasion de la restauration de la cloche de l'église Saint Pierre es liens en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Monsieur Didier Lamoureux présente au conseil municipal les travaux nécessaires à la restauration de la cloche de l'église Saint Pierre es liens. Il rappelle que ces travaux peuvent bénéficier d'un don fait à la commune par un particulier à la fondation du patrimoine.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 14 643.00 € HT. Le Conseil Départemental, sera sollicité pour une subvention qui devrait attribuer à la commune 1 464.00 € représentant 10 % du montant des travaux.

Afin de compléter le dossier de financement de ce projet et pour permettre le déblocage d'une partie de ce don il convient de lancer, en partenariat avec la Fondation Du Patrimoine, reconnue d'utilité publique, une collecte de dons à destination des particuliers et des entreprises. Les dons pouvant donner lieu à des avoirs fiscaux dans les limites définies par la loi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de lancer une collecte de dons à destination des particuliers et des entreprises ; désigne Monsieur Xavier Devaux, référent pour la collecte de dons. Autorise le règlement à la Fondation Du Patrimoine du forfait de 200 € pour les frais d'ouverture de dossier.

4) Demande de subvention dans le cadre du dispositif « Restauration du patrimoine » auprès du Conseil Départemental de la Creuse.

Monsieur Didier Lamoureux informe le Conseil Municipal que la cloche de l'église Saint Pierre Es Liens est fissurée et qu'elle doit être remise en état.

Le Conseil Départemental de la Creuse afin d'aider les communes à financer des projets peut proposer une subvention avec le dispositif « Restauration du Patrimoine ». Monsieur Didier Lamoureux rappelle que dans le cadre de ce dispositif, la commune est susceptible de bénéficier d'une aide de 10 % du montant hors taxe du projet de restauration, plafonnée à 15 000 €.

Monsieur le Maire envisage de demander cette subvention pour rénover la cloche de l'église de la commune.

Le plan de financement proposé est le suivant (montant en € H.T.) :

	DEPENSE	RECETTE	
Réparation Cloche	14 643,00 €	Fondation du Patrimoine	10 251,00 €
		Département de la Creuse	1 464,00 €
		Commune La Celle Dunoise	2 928,00 €
TOTAL HT	14 643,00 €	TOTAL HT	14 643,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande de subventionnement dans le cadre du dispositif « Restauration du Patrimoine », autorise le Maire à signer tout document relatif à ce subventionnement.

5) Autorisation de vente d'une partie de la parcelle AB 214

Monsieur le Maire présente la demande de Madame Christine Durand d'acquérir une partie de la parcelle AB 214 appartenant à la commune, le long de la Creuse, afin de garantir un accès à la prise d'eau de la turbine électrique de l'ancienne cartonnerie.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte la vente d'une partie du terrain à Madame Christine Durand, domicilié 23 route des peintres à la Celle Dunoise au prix de 1 € le M2. Dit que tous les frais inhérents (acquisition, bornage, frais de notaire...) seront à la charge de l'acquéreur. Charge le Maire de procéder à la vente de cette parcelle et l'autorise à signer tous les actes nécessaires.

6) Réalisation d'un « Contrat de Prêt secteur public local Transformation écologique GPI AmbRE » d'un montant total de 100 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la réhabilitation de bâtiment public (mairie, école/cantine) sur enveloppe taux fixe ressources BEI

Après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte le financement de cette opération. Monsieur Le Maire est invitée à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne de Prêt pour un montant total de 100 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL « GPI AmbRE »

Montant : 100 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 8 mois

Durée d'amortissement : 15 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 3.59 % (barème d'avril 2024)

Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 7.08 % et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.

Amortissement : Echéances prioritaires (intérêts différés).

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation.

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt .

A cet effet, le Conseil autorise le Maire à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds..

7) Réalisation d'un Contrat de Prêt court terme auprès du Crédit Agricole Centre France destiné au financement de la TVA sur les travaux de la mairie.

Monsieur le Maire rappelle les travaux prévus en 2024 dans l'ensemble Mairie/ école/cantine/logements

Sis, 1 route des peintres. Des demandes de subventions ont été faites, toutes ont été obtenues, notamment la subvention « fonds vert ». Ces subventions sont versées sur des montants hors taxes. Afin de financer la TVA, il est nécessaire de faire un emprunt de 200 000.00 € sur deux ans en attente du remboursement de celle-ci par l'état (FCTVA).

Monsieur le Maire présente plusieurs propositions de différents établissements bancaires et demande au conseil municipal d'opter pour l'une d'entre elles. Le choix se porte sur la proposition du Crédit Agricole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote la réalisation au Crédit Agricole d'un emprunt d'un montant de 200 000.00 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Type : Taux fixe 3.61%

Montant : 200 000.00€

Frais : 200 €

Durée d'amortissement : 2 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Nombre d'échéances : 2

autorise le Maire à signer le Contrat de Prêt court terme ainsi que tout document relatif à ce dossier afin de pouvoir disposer des fonds rapidement.

8) SDIC 23 : Adhésion d'une nouvelle commune au SDIC 23

Par délibération du 15 février 2024, le Conseil Syndical du SDIC 23 (Syndicat Intercommunal pour le développement de l'informatique Communale de la Creuse) a délibéré en faveur de l'adhésion de la commune de La Villedieu.

Il convient maintenant que toutes les communes adhérentes délibèrent à leur tour pour accepter ou refuser son adhésion. Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal, accepte l'adhésion de la commune de La Villedieu au Syndicat Intercommunal pour le Développement de l'Informatique Communale 23.

Informations diverses

Monsieur Jacques-André Boquet rappelle les élections européennes du 9 juin prochain. Il précise qu'en raison des travaux de la mairie, le bureau de vote sera installé salle des loisirs. Il demande aux conseillers de se positionner sur les différents créneaux horaires. Une commission de contrôle des listes électorales est programmée le 16 mai.

Monsieur Jacques-André Boquet informe le conseil de l'arrivée dans le personnel technique de Monsieur Florian Noël dans le cadre d'un contrat PEC et de Monsieur Stanislas Bourdaud en CDD estival pour 5 mois.

Monsieur Jérôme Ducher informe le conseil de la demande d'une dizaine d'enfants cellois de mise en place d'un conseil municipal junior. Le bureau étant favorable à cette demande, une réunion de la commission des affaires scolaires est programmée le 6 mai pour en définir les modalités.

Monsieur Jacques-André Boquet présente l'opération de vente de récupérateurs d'eau organisée par la communauté de communes du Pays Dunois dans le cadre du contrat de résilience signé avec l'agence de l'eau Loire Bretagne. Cette opération fait l'objet d'une information sur la page Facebook communale et sur Illiwap.

Monsieur Jacques-André Boquet rappelle que les conseils municipaux se tiendront à la salle des loisirs à partir de fin mai pour la durée des travaux de la mairie. De même les bureaux de la mairie seront déménagés à partir du 21 mai dans l'ancien presbytère pour la même période.

Monsieur Didier Lamoureux informe le conseil que l'installation des bacs à compost prévue cette semaine est reportée à la semaine suivante faute de personnel chez Evolis.

Monsieur Jacques-André Boquet informe le conseil que la cérémonie commémorative du huit mai 1945 se tiendra à 11h15 au monument aux morts. Le cortège se formera à la mairie à 11h00.

Monsieur Didier Lamoureux annonce la course cycliste du 12 mai prochain qui traversera la Celle Dunoise et remercie les signaleurs bénévoles qui assureront la sécurité.

Madame Arnela Salkanovic-Tessier relate la présence de deux nids de frelons asiatiques sur les Sillons. Monsieur Didier Lamoureux dit que ces nids sont sur des propriétés privées et que les propriétaires ont été prévenus. La mairie relancera la demande de destruction des nids par un courrier.

Madame Arnela Salkanovic-Tessier demande où en sont les travaux prévus sur le pont de Villejeux et sur le pont de la Rongère, route du Canard. Monsieur Didier Lamoureux lui répond que les subventions ont été obtenues pour le pont de Villejeux et que les travaux seront réalisés en période de basses eaux. En ce qui concerne le pont de la Rongère les travaux dépendent du SIAEP de la Vallée de la Creuse, le devis est signé et ces travaux devraient être entrepris là aussi en période d'étiage.

Monsieur Jacques-André Boquet évoque les plaintes de nombreux livreurs et de certains habitants du lotissement du Pré Montet concernant un manque de clarté dans la numérotation. Monsieur Didier Lamoureux et lui-même se rendront sur place pour comprendre et corriger si possible ce problème.

Madame Aurélia Fluteau évoque le projet de vente du magasin court-circuit et s'étonne qu'il n'y ait pas de compromis de signé encore. Monsieur Jacques-André Boquet a contacté récemment l'acquéreur qui confirme son intérêt et attend un accord de prêt.

Plus personne ne souhaitant intervenir le conseil municipal est déclaré clos à 22h00.

La secrétaire de séance, Aurélia Fluteau - Le Maire, Jacques-André Boquet

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2024

Membres présents : Mesdames et Messieurs, Jacques-André Boquet, Jérôme Ducher, Didier Lamoureux, Dominique Guinot, Nicolas Deuquet, Aurélia Fluteau, Isabelle Martini, Xavier Devaux, Françoise Demonja, Arneta Salkanovic-Tessier, David Lamoureux, Rémi Durin, Isabelle Evrard, Sylvain Mauchaussat.

Membres excusés : Madame Géraldine Wetzstein a donné pouvoir à Isabelle Martini.

Membre absent :

Secrétariat de séance : Didier Lamoureux

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 25 avril 2024 :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 25 avril 2024.

Informations du maire dans le cadre de ses délégations :

Signature de la vente d'un bien de section au Coureau

ORDRE DU JOUR :

1) Attribution du marché travaux-rénovation et restructuration du bâtiment école/mairie/logements. Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations concernant le financement de la rénovation énergétique de la mairie-école :

- Du 24/06/2021 concernant l'AMO du SDEC et la subvention associée pour la mise en place d'un système de chauffage aux EnR d'un montant de 20% plafonné à 35 000 € ;

- Du 29/09/2022 concernant la mobilisation du Fonds Vert, du Fonds de Concours de la communauté de communes du Pays Dunois et du Booster ;

- La délibération 2024-03-15 du 28/03/2024 concernant la sollicitation du Fonds Chaleur de l'ADEME via le CCRT23;

Indique que ce marché est passé selon une procédure adaptée ;

Rappelle au Conseil Municipal l'estimation des travaux réalisée par le bureau de maîtrise d'œuvre en phase PRO comme suit :

Lots	Montant estimatif	HT en euros
LOT N°1 RD, installations de chantier :	90 000 €	
LOT N°2 Gros œuvre, démolition :	153 000 €	
LOT N°3 Menuiseries intérieures, Doublage, Faux plafond, Faïence :	138 428 €	
LOT N°4 Menuiseries extérieures :	76 625 €	
LOT N°5 Chauffage, Ventilation, Plomberie, Sanitaire :	240 973 €	
LOT N°6 Electricité courant fort, courant faible, PPMS, SSI :	90 000 €	
LOT N°7 Peinture, Sol souple, Carrelage, Nettoyage :	69 903 €	
LOT N°8 Métallerie :	84 480 €	
TOTAL :	943 409 €	

Rend compte du déroulement de la procédure, à savoir :

Publicité : BOAMP Avis n°24-39680 du 04/04/2024

Lettre de consultation du 03/05/2024 pour la relance des Lots 7 et 8, infructueux lors de la consultation initiale car aucune offre reçue.

Date et heure limites de réception des candidatures : 30/04/2024 à 12h00 pour la consultation initiale et le 30/05/2024 à 12h00 pour la relance des Lots 7 et 8, infructueux lors de la consultation initiale

Date d'envoi de la lettre d'invitation à soumissionner ou à participer au dialogue : 04/04/2024 pour la consultation initiale, le 03/05/2024 pour la relance des Lots 7 et 8, infructueux lors de la consultation initiale car aucune offre reçue.

Date et heures limites de réception des offres : 30/04/2024 à 12h00 pour la consultation initiale et le 30/05/2024 à 12h00 pour la relance des Lots 7 et 8, infructueux lors de la consultation initiale car aucune offre reçue.

Donne connaissance au Conseil Municipal du tableau d'analyse et de classement des offres après négociation annexé à la présente délibération ;

Demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer. Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide à 14 voix pour et une abstention:

1) D'attribuer les lots pour le marché de travaux de rénovation énergétique de la Mairie école, comme suit :

LOT N°1 VRD, installations de chantier : EUROVIA - 48 992,29 €

LOT N°2 Gros œuvre, démolition : EIFFAGE - 110 362,71 €

LOT N°3 Menuiseries intérieures, Doublage, Faux plafond, Faïence : SCCL - 109 308,09 €

LOT N°4 Menuiseries extérieures : NADON MATHE - 109 432,00 €

LOT N°5 Chauffage, Ventilation, Plomberie, Sanitaire : PARBAUD - 179 000,00 €

LOT N°6 Electricité courant fort, courant faible, PPMS, SSI : PAROTON - 36 656,65 €

LOT N°7 Peinture, Sol souple, Carrelage, Nettoyage : COULEURS DECO - 63 730,29 €

LOT N°8 Métallerie

Soit un montant total des travaux attribués s'élevant à la somme de 657 482,03 €, hors taxes et hors frais de maîtrise d'œuvre et d'ingénierie de 100 025,00 € hors taxes et de publicité de 805,00 € hors taxes,

2) D'autoriser le Maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces à intervenir relatives à cette affaire.

Monsieur Xavier Devaux émet des réserves sur l'utilisation de granulés de bois, il dit que l'utilisation de plaquettes aurait été préférable. De même il pense que les aménagements extérieurs n'ont pas été assez étudiés.

Madame Arnela Salkanovic souhaiterait que l'école soit déplacée à la salle des loisirs en septembre prochain le temps des travaux. Monsieur Boquet lui répond que ce déménagement risque de rendre inutilisable la salle des loisirs pendant de nombreux mois, mais que cette option sera étudiée.

Divers :

Monsieur Boquet rappelle les élections du 9 juin prochain et présente le tableau de tenue du bureau de vote. Il rappelle que ce dernier est transféré à la salle des loisirs en raison des travaux à la mairie.

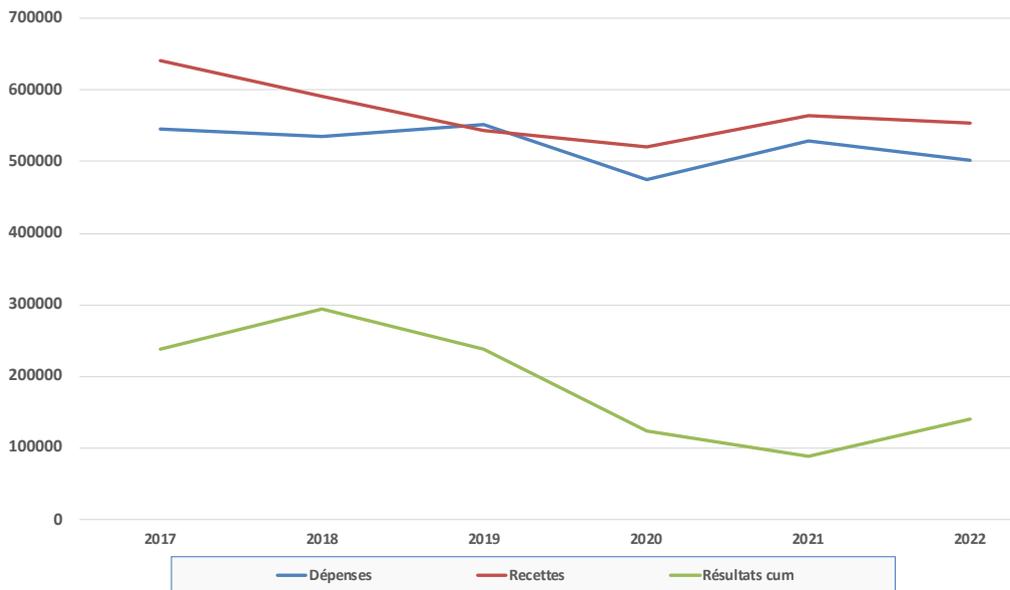
Monsieur Jérôme Ducher demande des bénévoles pour le déménagement du grenier de l'école le samedi 1 juin en vue de la vente du 9 juin organisée par et au profit des Boutchoux dunois.

Plus personne ne souhaitant intervenir le conseil municipal est déclaré clos à 20h30.

Le secrétaire de séance, Didier Lamoureux - Le Maire, Jacques-André Boquet

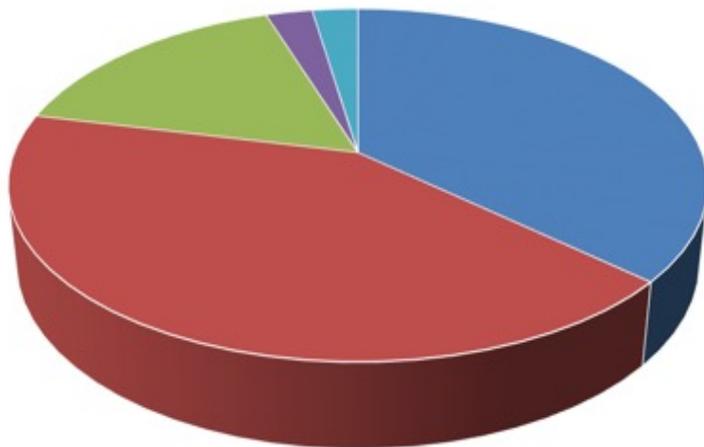
LE BUDGET DE LA CELLE DUNOISE

Evolution des recettes et des dépenses de fonctionnement



Le graphique ci-dessus montre l'évolution des recettes et dépenses de fonctionnement de la commune ainsi que le résultat cumulé (capacité d'autofinancement) de 2017 à 2022. 2023 n'apparaît pas sur ce graphique, Evolis n'ayant pas réalisé les travaux de voirie programmés, le résultat est surdimensionné et trompeur.

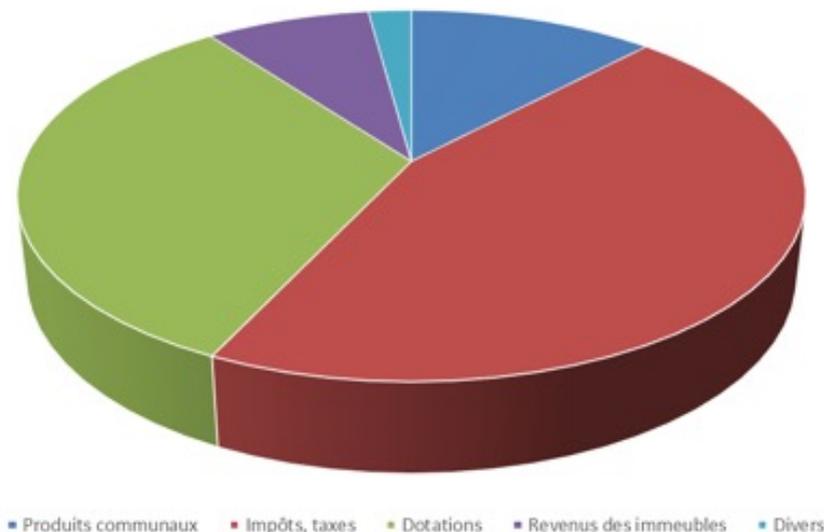
Les dépenses de fonctionnement 2023



■ Charges générales ■ Salaires ■ Contributions, subventions ■ Intérêts des emprunts ■ Divers

Les dépenses de fonctionnement se chiffrent à 504 056,44 €. Les charges générales (eau, énergie, achats, etc...) pèsent 184 556,01 €. Le montant des salaires versés est de 211 567,82 €. Les contributions (SDIS, Evolis, associations, etc..) représentent 82 272,02 €. Les intérêts des emprunts coutent 12 916,40 €. Enfin les divers s'élèvent à 12 744.19 €.

Les recettes de fonctionnement 2023



Les recettes de fonctionnement se montent à 595 261,99 €. Dont les produits communaux (locations de gîtes, concessions, redevances, etc...) pour 71 768,18 €. Les impôts et taxes pour 267 742,11 €. Les dotations (Etat) pour 195 258,51 €. Les revenus des immeubles (locations) représentent 47 930,30 €. Enfin les divers (remboursements maladies, assurances, ventes, etc...) complètent ces recettes à hauteur de 12 562.89€.

La différence entre recettes et dépenses laisse apparaître un résultat de 91 205,55 € en 2023. En réalité 30 000 € de travaux de voirie n'ayant pas été réalisés par Evolis en 2023, le résultat est sensiblement équivalent à 2022 autour de 60 000 €.

Taxe foncière

Seule taxe sur laquelle la commune peut encore agir, la taxe d'habitation ayant été supprimée sauf sur les résidences secondaires et logements vacants, les taxes économiques dépendant désormais de la communauté de communes du Pays Du-nois, le conseil municipal a décidé de les augmenter en 2024 de la façon suivante :

	Taux LCD 2023	Taux moyen Creuse	Taux LCD 2024
Foncier bâti	33.12 %	38.56%	35,10 %
Non bâti	53.57 %	57.31%	56,78 %
TH sur logements vacants	8.55 %	11.52 %	9,06 %

Dans la prochaine passerelle nous évoquerons les dépenses et recettes de la section d'investissement et notamment les travaux de rénovation de l'ensemble Mairie/Ecole/Logements.

ÉTAT CIVIL

NOUS REGRETTONS LA DISPARITION DE

- DUCHER Serge, né le 27/10/50, décédé le 30/03/24 - Les Granges
- BARLOT Daniel, né le 09/08/56, décédé le 14/04/24 - Lot. Pré Montet
- GLOMOT Jacky, né le 14/05/49, décédé le 05/06/24 - Bouéry
- TOURTEAU Ghislaine, née le 04/03/37, décédée le 07/06/24 - St Agnant

La municipalité présente ses condoléances aux familles

NOUS REMERCIONS

- L'association l'Atelier du Tai Chi pour un don de 250 euros
- L'association SPECTRUM pour un don de 200 euros

NOUS FÉLICITONS

- LEMATTRE Chloé et BLANC Paul, Route des Peintres, pour leur mariage le 11 mai 2024
- MARTINET Liliane et BANET Patrick, La Betoulle, pour leur mariage le 1 juin 2024

La municipalité présente tous ses vœux de bonheur aux mariés

Vivre ensemble en été, c'est...

Ne pas faire de feu dans son jardin.

Éviter les engins bruyants les dimanches et jours fériés.

Ne pas laisser divaguer ses animaux domestiques.

Empêcher la prolifération des chats notamment en les faisant stériliser.

Ne pas laisser ses déchets dans la nature, il y a des poubelles et des déchetteries.

En règle générale, ne pas imposer aux autres ce qu'on n'aimerait pas qu'on impose à soi-même...

COMMISSION BÂTIMENTS- PATRIMOINE-VOIRIE

EGLISE SAINT-PIERRE-ÈS-LIEN

Chaque année l'entreprise BODET spécialisée dans l'ingénierie des clochers effectue une visite de l'installation de notre église.

Les derniers rapports mettent en évidence l'apparition d'une fissure sur une des trois cloches.

Comme il est précisé dans l'édito, il est indispensable d'effectuer les réparations des dommages occasionnés par le temps qui passe avant qu'ils ne deviennent irréversibles ou dangereux. En effet, les chocs répétés du battant sur la cloche provoquent des contrecoups sur la bélière qui se déchausse lentement au fil du temps. Le métal du noyau est alors en contact à l'air libre. L'oxydation apparaît et provoque la fissure de celui-ci.

SÉCURISATION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE DANS LE BOURG

L'enfouissement du réseau électrique Basse Tension situé Rue des Pradelles, Route du Canard et chemin de la Vallade a été retenu pour une réalisation en 2025.

Ce périmètre a été déterminé avec le SDEC (Syndicat Départemental des Energies de la Creuse) en charge de la réalisation de ces travaux qui induisent le réaménagement de l'éclairage public.



Les chargés d'étude du SDEC travaillent depuis quelques semaines sur cette opération complexe qui concernent aussi les réseaux Orange et Fibre.

Les propriétaires concernés directement par ces travaux seront informés des conditions de reprise de leur branchement électrique et des raccordements téléphonique et fibre.

A l'occasion de son travail de terrain, le chargé d'étude vous informera de la raison de sa présence et vous exposera les conditions de réalisation des travaux.

La mairie et les élus sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

AMÉNAGEMENT DE LA BERGE RUE DE LA FONTAINE EN IMAGES



Didier Lamoureux

TOURISME

DES NOUVELLES DU RANDOGUIDE

Ce parcours qui comporte 2 boucles, une petite de 7km et une grande de 12,5km, va enfin voir le jour.

Les textes ont été enregistrés avec la participation de France bleu Creuse et l'inauguration de ce randoguide sera annoncée prochainement par l'Office du Tourisme Creuse Impressionnistes Pays Dunois qui porte ce projet et qui a réalisé le panneau qui sera apposé prochainement au dos de celui du départ des randonnées, situé près du terrain de tennis. Après le parcours Terra Aventura, ce randoguide vient compléter l'offre touristique de notre commune qui est un des plus beaux villages de Creuse.

Dominique Guinot



Circuits pédestres de 7 km et 12.5 km  
Au départ de la Base de loisirs.

- 1 Installez l'application izi TRAVEL gratuitement (disponible sur Android et IOS).
- 2 Téléchargez le randoguide « Un Pont sur la Creuse, La Celle Dunoise ».
- 3 Commencez votre balade, le randoguide vous accompagne tout au long du circuit et fonctionne même hors connexion !



Communauté de Communes du Pays dunois
Contact : 05 55 89 12 03 - info@paysdunois-tourisme.fr



ENVIRONNEMENT

Comme vous le savez la commune de La Celle Dunoise est reconnue TEN (Territoire Engagé pour la Nature) depuis 2022 et organise chaque année des animations nature en partenariat avec des associations naturalistes pour sensibiliser les publics à la protection de la biodiversité et de notre environnement.

Nous devons par ailleurs étoffer notre ABC (Atlas de la Biodiversité communale) et dans ce cadre là, nous avons prévu de former un groupe de connaisseurs bénévoles pour participer à la collecte des données naturalistes dans le cadre d'inventaires participatifs.

Aussi, toutes les animations proposées sont en lien avec l'ABC et avec l'un des objectifs de TEN qui est d'associer les habitants de la commune et leur permettre d'accéder aux sciences participatives.

- **Le Samedi 18 mai de 9 h à 12 h** avait lieu une sortie nature avec la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) sur les landes humides de Nambord, non loin du village de Beausoleil.

- **Le jeudi 20 juin** le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels), qui a la gestion des landes humides, proposait une formation dédiée à l'identification des **Papillons de jour**. Une journée avec les spécialistes de la Société Entomologique du Limousin (SEL) qui a permis de mieux comprendre la vie de ces insectes volants.



Dans le cadre de notre partenariat avec le CPIE auront lieu :

- **le jeudi 18 juillet 2024, de 9h30 à 12h**, une sortie le long du ruisseau d'Isle sur **la quantité et la qualité de l'eau**.

Comme vous le savez notre département connaît depuis plusieurs années des périodes de sécheresse et la ressource en eau est devenue une priorité en Creuse. Et même si la pluviométrie a été excédentaire au cours des derniers mois cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de sécheresse cet été.

- **Le mercredi 14 août 2024 de 10h à 12h30** sur une partie de l'itinéraire du rando guide, un **inventaire des Plantes Exotiques Envahissantes** et au cours de cette animation seront précisés la définition et les enjeux sur la commune.

- **Le mercredi 21 août 2024 de 9h30 à 12h**, une **formation à l'utilisation de l'application SPIPOLL** (Suivi Photographique des Insectes POLLinisateurs)

Munissez-vous de votre smartphone ou de votre appareil photo. Il s'agit de repérer les insectes posés sur des fleurs pour leur tirer le portrait.

Vous leur découvrirez des couleurs et formes insoupçonnées. Par la

suite, vous pourrez partir seuls à la rencontre des insectes pollinisateurs de votre jardin ou de votre village et apporter votre pierre à l'édifice de la connaissance des espèces. Si possible télécharger l'application Spipoll préalablement sur votre smartphone. Le début de matinée se déroulera en salle et ensuite sur les Landes humides de Nam-bord.



- **Le vendredi 13/09/2024 de 18h à 20h**, à la salle de loisirs, une conférence sur « **Pourquoi coupe t-on une haie dans le cadre d'une gestion durable ?** »

Florentin Brard, référent haie sur la région Nouvelle Aquitaine, animera avant la conférence une sortie en pied de haie et nous parlera du Plan de gestion durable des haies et de leur valorisation qui concerne en particulier les agriculteurs. Une conférence à ne pas manquer.

Pour toutes les sorties nature et la conférence :
Renseignements et inscription :
Tél: 06 61 98 04 80
ou par mail domi.guinot@orange.fr

Dominique Guinot

AURONS-NOUS SOIF CET ÉTÉ ?

Après un hiver et un printemps copieusement arrosés, cette question ne semble pas d'actualité. Pourtant, en Creuse, il suffit de quelques semaines de chaleur et de sécheresse pour que le débit des sources et des ruisseaux baisse de façon significative. Ces sécheresses de l'été et du début de l'automne, particulièrement marquées en 2015, 2018, 2019 et 2022, sont de plus en plus fréquentes, si bien qu'un nombre grandissant de communes voient leur alimentation en eau potable (AEP) fragilisée. Guéret par exemple ne peut plus compter sur sa prise d'eau dans la Gartempe pour garantir son alimentation en été et la Communauté d'agglomération, qui a repris la compétence AEP en 2020, devra mettre en place rapidement une solution alternative.



Prise d'eau et usine des Chézelles

La Commune de La Celle Dunoise, qui a délégué sa compétence AEP au Syndicat de la Vallée de la Creuse, n'est pas dans cette situation. L'essentiel de son territoire est approvisionné depuis la prise d'eau des Chézelles. Seule une partie de la rive droite, entre les villages de La Gilardièrre et de La Brousse, consomme une eau issue de captages situés dans la commune de Fresselines. Ces deux ressources restent pour le moment suffisantes et les ruptures d'alimentation intervenues au cours des dernières années étaient dues uniquement à des défaillances du réseau de distribution.

Cependant, il convient de préparer l'avenir car le changement clima-

tique modifie rapidement le contexte dans lequel l'eau est puisée dans le milieu puis traitée pour être fournie aux abonnés.

Le Syndicat de la Vallée de la Creuse doit rénover l'usine des Chézelles, mise en service en 1970, et déplacer la prise d'eau. Ce projet est en gestation depuis près de 10 ans. Sous l'impulsion de l'Agence de l'eau Loire Bretagne (AELB), principal financeur de tels équipements et soucieuse d'optimiser l'utilisation des fonds publics, le Syndicat de la Vallée de la Creuse et la Communauté d'agglomération du Grand Guéret se sont rapprochés pour unir leurs efforts. Une nouvelle prise d'eau située plus à l'amont, dans l'une des retenues des Trois Lacs approvisionnera une usine située à proximité. L'eau potable ainsi produite sera acheminée jusqu'au réservoir de Lasvy (commune du Bourg d'Hem) puis distribuée vers les communes actuellement desservies depuis l'usine des Chézelles, ainsi que vers Guéret. La préfecture de la Creuse ne dépendra donc plus, pour son approvisionnement, de la Gartempe dont le débit s'avère insuffisant en été. La réalisation puis l'exploitation de ces nouvelles infrastructures (prise d'eau, usine, canalisations) sera confiée au Syndicat des eaux de la Creuse, auquel le Syndicat de la Vallée de la Creuse et la Communauté d'agglomération ont adhéré dès sa création en 2022. Vivement souhaité par la Préfecture et l'Agence de l'eau, ce nouveau syndicat doit fédérer et rationaliser à l'échelle départementale la construction d'équipements permettant de sécuriser l'alimentation en eau potable.

La Creuse a pris du retard dans ce domaine et, si elle commence à le rattraper, plusieurs dizaines de millions d'euros devront être investis dans les prochaines années pour sécuriser l'AEP. Il faut donc éviter le saupoudrage des moyens financiers et le gaspillage.

Lorsque la nouvelle usine sera livrée, le Syndicat de la Vallée de la Creuse concentrera ses efforts sur la distribution d'eau potable afin de fournir à ses abonnés une qualité de service satisfaisante. Il a renouvelé à la SAUR pour 10 ans fin 2023 la délégation de ce service public. Il veillera à ce que le niveau de prestation contractualisé avec cette entreprise soit scrupuleusement respecté dans les prochaines années. Il poursuivra parallèlement la rénovation du réseau de distribution et des infrastructures secondaires dont il a conservé la responsabilité.

Ainsi, il est peu probable que nous ayons soit cet été, et le Syndicat de la Vallée de la Creuse met tout en œuvre pour que l'alimentation en eau potable de ses communes adhérentes soit sécurisée à moyen et long terme.

Xavier Devaux

PATRIMOINE

L'UNE DES CLOCHES DE L'ÉGLISE SERA BIENTÔT RÉNOVÉE

L'une des cloches de l'église de La Celle Dunoise, installée en 1847 et pesant plus d'une tonne, présente des signes d'usure. L'entreprise Bodet, chargée de sa maintenance, a alerté la Municipalité à ce sujet. La bélière, pièce d'acier comportant l'anneau auquel le battant est accroché à l'intérieur de la cloche, augmente de volume sous l'effet de l'oxydation. La pression exercée par cette augmentation de volume a provoqué une fissuration du cerveau, la partie haute de la cloche constituée d'airain, un alliage de cuivre et d'étain. Ce phénomène évolue lentement mais, à terme, il pourrait provoquer un éclatement de la cloche, voire sa chute si rien n'était entrepris. L'entreprise Bodet propose donc de déposer la cloche puis de procéder en usine à la restauration de la bélière et du cerveau.



Le montant de cette opération est d'un peu moins de 15 000 € hors taxes. La Commune s'est rapprochée de la Fondation du Patrimoine qui conserve les fonds apporté par un généreux donateur dont nous espérons qu'il se reconnaîtra à la lecture de ces lignes. Outre la cloche, plusieurs objets mobiliers conservés dans l'église (tapis, statues) mériteraient une restauration. Cependant, en ac-

cord avec la Fondation du Patrimoine, la Commune a décidé de lancer une souscription spécifique à la restauration de la cloche. En effet, il faut agir vite compte tenu du risque de chute. Cette souscription sera donc d'une durée de six mois et la restauration de la cloche devrait intervenir en début d'année 2025. Par ailleurs, la Commune a sollicité une subvention auprès du Département qui a mis en place un dispositif d'aide à la restauration des objets patrimoniaux ne bénéficiant pas d'une protection statutaire (inscription ou classement).

La cloche devrait retrouver sa place et « reprendre du service » dans le courant de l'année 2025. Et n'en déplaise à ceux qui n'aiment ni le chant du coq, ni l'odeur du fumier, ni l'angélus du matin et du soir, elle nous rappellera quotidiennement qu'il est sept heures, midi ou dix-neuf heures.

Xavier Devaux

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

C'est avec plaisir que je vous annonce la création du Conseil Municipal des Enfants (CME) de notre commune, qui s'installera à la rentrée prochaine. Cette initiative, née de la volonté et de l'enthousiasme de nos jeunes concitoyens, représente une étape importante pour encourager la participation citoyenne dès le plus jeune âge.



Le CME a pour but de donner la parole aux enfants de notre commune, en leur offrant un espace où ils peuvent s'exprimer, proposer des idées et participer activement à la vie locale. Ce conseil permettra aux jeunes de comprendre le fonctionnement de la municipalité, de s'engager dans des projets concrets et de développer un sens des responsabilités et de la citoyenneté.

Tous les enfants de notre commune scolarisés en CM1 et CM2 pourront y participer. Le mandat des jeunes conseillers durera deux ans, leur permettant ainsi de s'impliquer sur une période significative et de voir aboutir les projets qu'ils auront initiés.

Les jeunes conseillers auront pour mission de :

- Représenter les enfants de la commune et être leur porte-parole.
- Proposer des projets et des actions pour améliorer le quotidien des habitants.
- Organiser des événements et des activités en lien avec les préoccupations des jeunes (sport, culture, environnement, solidarité, etc.).

Le CME bénéficiera de l'accompagnement et du soutien des élus municipaux et des services de la mairie. Des rencontres avec divers acteurs locaux seront organisés pour les aider à mener à bien leurs missions.

Nous comptons sur vous, enfants de notre commune, pour faire vivre ce conseil et apporter votre énergie et vos idées pour bâtir ensemble un avenir meilleur.

Jérôme Ducher

BILLET D'HUMEUR, BILLET D'HUMOUR

JEUX OLYMPIQUES

La France s'enorgueillit avec raison d'accueillir les jeux olympiques et paralympiques en cet été 2024. L'esprit de Pierre de Coubertin où « l'important est de participer » souffle sur tout le pays. Alors participons un peu nous aussi. Nos jeux olympiques ce seront les jeux intervillages le 4 août prochain organisés par le comité des fêtes cellois. Vous pourrez assister à la cérémonie d'ouverture, non pas sur les berges de la Seine, mais sur celles tout aussi prestigieuses de la Creuse. On compte sur vous !

L'esprit Creuse, pardon, l'esprit olympique voulais je dire, a quelquefois soufflé de bien curieuses épreuves aux organisateurs.

Ainsi en 1900, des épreuves de « sauts en longueur et en hauteur à cheval » étaient organisées. Il est vrai qu'à cette époque, les chevaux déambulaient quotidiennement dans nos rues. Il n'empêche que c'est au cavalier qu'on décernait la médaille, pas à l'animal qui avait fait tout le boulot.

Epreuve encore plus improbable, toujours en 1900, et bien cruelle : le « tir aux pigeons vivants », le but étant de flinguer le plus possible de ces pauvres bêtes. Là encore, ce ne sont pas les 21 colombidés massacrés par le vainqueur qui empochèrent la médaille.

En 1900 toujours, il existait une épreuve « 200m nage avec obstacles ». Les athlètes qui n'étaient pas des poules mouillées devaient monter sur des bateaux et nager sous des péniches entre deux eaux. Cette épreuve a eu lieu sur la Seine, à l'époque, personne n'a été malade. Cette compétition on l'a adopté dans les jeux intervillages cellois, adaptée à la Creuse où les péniches sont rares et les canoés nombreux.

Amusante aussi en 1912, l'épreuve du « duel au pistolet », quoique tronquée. En effet les athlètes armés ne se tiraient pas dessus. Dommage, ça aurait donné de l'intérêt à l'épreuve. Non, ils se sont contentés de tirer sur des mannequins. Petits joueurs ! Les mannequins ont tous perdus paraît-il, pas de médailles non plus pour eux.

Parfaitement loufoque, mais authentique « La tonte de caniches ». a été envisagée. Il s'agissait d'une épreuve test en 1900 qui n'est pas devenu un sport olympique, on se demande bien pourquoi ? N'empêche, plus de cent concurrents se sont affrontés dans le bois de Boulogne, avec pour objectif de raser autant de caniches que possible en deux heures. A l'époque le bois de Boulogne était sûrement mieux fréquenté. Et bien sur ce n'est pas un chien qui a touché la médaille. En Creuse on fait ça avec les moutons, surtout du côté de Felletin.

En tout cas en 2024 et en matière d'épreuves improbables, les bords de Creuse n'auront rien à envier aux bords de Seine, rendez-vous le 4 août donc pour que souffle l'esprit rigolade sur la vallée.

Bons jeux olympiques et paralympiques à tous.

Jacques-André Boquet

LE MOULIN DE LA CELLE (ANCIENNE CARTONNERIE R. JEAN)

LE REVEIL DE LA TURBINE

Dans la précédente Passerelle, nous avons fait un historique (1905 à 1962) de l'installation hydraulique production d'énergie du moulin. Puis pendant 61 ans, cette installation est restée en sommeil jusqu'au jour où l'idée germe de la remettre en service pour fabriquer de l'électricité.

Ce projet un peu fou est lancé en Novembre 2019. Afin de pouvoir accéder à la turbine, il faut bloquer l'arrivée d'eau, un premier batardeau constitué de bois, de tôles et d'une bâche plastique est installé en s'appuyant sur les vestiges de l'ancienne grille. Grâce à ce premier barrage de fortune des gros embâcles peuvent être enlevés et il devient possible d'entrer dans la chambre d'eau.

Dans 70 à 80 cm de boue épaisse la progression est difficile vers la turbine dont on ne voit que l'axe vertical, et c'est à tâtons que j'en devine les contours, elle est bien là emprisonnée dans la boue.



Pour l'atteindre, il faut passer sous la vanne en bois (3m de largeur et 3,50m de haut) qui permet d'isoler la chambre d'eau, elle est très abîmée dans la partie basse.

Je remplace les bois pourris, dégage la boue située sous son passage puis je réussis à la fermer. La chambre d'eau est complètement isolée, une pompe est installée, on peut alors y accéder et y travailler, il y a environ 20m3 de boues épaisses mélangées à des branches à évacuer. Ce qui est fait entre mars et juin 2020. La turbine est recouverte d'une gangue d'environ 3cm d'épaisseur (sédiments agglomérés avec de la rouille) .

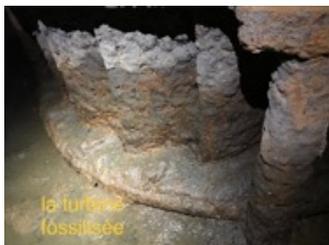
Il faut 2 bons mois à l'aide d'un marteau et d'un burin pour mettre la fonte à nu. La fonte grise dont elle est constituée a une très bonne résis-

tance à la corrosion et l'ensemble des pièces est plutôt en bon état mais tout le mécanisme est totalement bloqué.

Il faut tout débloquent, démonter, nettoyer, décaper, remplacer les axes des 20 directrices¹ qui entourent la roue² constituée de 13 pales .

Fin Février 2021 ce travail de restauration est terminée, la turbine est prête à fonctionner .

Prête à tourner oui, mais pas tout de suite car pour cela l'eau doit pouvoir arriver dans la chambre d'eau, et donc il faut déblayer la montagne de boue, branches, souches, gravats et ferrailles de l'ancienne grille qui en obstrue l'entrée. Sept mètres en amont du premier batardeau, un 2eme batardeau est construit, 2 pompes sont installées permettant d'assécher complètement la prise d'eau afin de procéder à son déblaiement.



C'est un gros chantier qui s'étale de Mars à Octobre 2021.

Le nettoyage terminé, on met en place une grille « ichtyocompatible » et une goulotte de dévalaison, fin Novembre 2021 la prise d'eau est opérationnelle, le batardeau est démonté.

L'installation est fonctionnelle, la vanne d'isolement est ouverte, la chambre d'eau se remplit, la turbine est noyée et grâce au volant manuel permettant l'ouverture des directrices, l'eau transite dans la turbine et la magie opère... la turbine se réveille, elle tourne, elle revit, la puissance mécanique de 60CV* est transmise à la grande roue à alluchons* qui via un engrenage et les divers jeux de poulies et courroies font tourner les 2 grosses meules en granit situées au 1er étage, le plancher vibre, on est dans les années 50, le moulin est vivant .

La suite, c'est une année 2022 consacrée aux dossiers administratifs, à des essais, à l'étude technique, à la mise en place des équipements modernes pour fabriquer de l'électricité et la mise au point des automatismes .

¹ Les directrices sont les pièces mobiles permettant de diriger l'eau vers les pales de la roue et de moduler le débit d'eau

² La roue c'est le « moteur à eau » de la turbine

Mars 2023, le raccordement au réseau basse tension est terminé, le 25 Avril 2023 les premiers kW sont injectés sur le transformateur ENEDIS qui alimente le bourg et depuis ce jour, via le moulin, la Creuse, en passant par La Celle Dunoise, fournit une énergie 100% décarbonée et renouvelable, les premiers consommateurs de cette énergie sont les maisons du bourg.

C'est une production d'environ 100 000 kW par an qui sont injectés sur le réseau local soit la consommation d'environ 30 foyers (hors chauffage électrique).

Francis Durand



Batardeau : barrage provisoire pour effectuer des travaux.

Grille ichtyocompatible : grille inclinée à 26° équipée d'un exutoire permettant la dévalaison des poissons.

Chambre d'eau ouverte : Réceptacle de l'eau permettant via les directrices la distribution de l'eau sur les pales de la roue.

Prise d'eau : c'est l'ouverture et le passage permettant de diriger l'eau vers la chambre d'eau .

Alluchons : dents d'engrenage en bois insérés dans une couronne en fonte.

CV : Cheval Vapeur, ancienne unité de puissance, 1 CV = 736 Watts

LA PAGE DES ÉCOLIERS

LE LIORAN



Le Lundi 8 avril

On est parti en voyage scolaire du 08/04/24 au 12/04/24. On est allé à la salle des loisirs. On devait aller à la salle des loisirs à 6h45 et on est parti à 7h. Dans le car, il y en avait qui dormaient et d'autres qui jouaient.

On a fait une pause de 30min et pendant la pause, on est allé aux toilettes, on a mangé des madeleines et on a fait 15min de récréation. Après, on est reparti dans le car, puis on est arrivé au Chalet des Galinottes à 12 h. On a fait 4h15 de trajet plus 30 min de pause. Un monsieur du centre nous a fait la visite du chalet. Ensuite, on est allé manger au self. On a mangé des radis, escalope plus riz et fruits.

On s'est installé dans les chambres, on a fait notre lit et après on s'est brossé les dents. L'après-midi, on a fait une randonnée d'immersion de 2h15. Notre animateur était Mathias. Il nous a fait un jeu avec les yeux bandés. Il nous a fait découvrir plein de choses comme : le Cantal est un volcan qui n'a plus de cratère. Une vallée en U s'appelle une vallée glaciaire. Il y avait beaucoup d'oiseaux qui chantaient. On a vu un volcan, il s'appelait le Puy Griou. On est rentré au centre, on a fait le goûter dehors. Un groupe est allé se doucher pendant que l'autre groupe écrivait une lettre aux parents puis on a échangé les groupes. On est allé manger, c'était perles marines ou radis, quiche plus haricots verts et fromage blanc. Cette journée a été ensoleillée et avec du vent.

Fiona et Rama



Nous sommes partis à 7h de la Celle Dunoise dans le car. Nous avons pu jouer à des jeux dans le bus comme le uno, puissance 4... Nous sommes arrivés à 12h puis nous avons mangé au self. Nous nous sommes installés dans nos chambres. Nous avons fait nos lits et rangé nos affaires. Notre chambre était celle des moutons. Puis nous avons fait une balade d'immersion avec 2 accompagnateurs. C'était très

bien. Beaucoup d'oiseaux chantaient. Nous avons fait un jeu où on devait marcher les yeux bandés. Puis nous sommes allés manger au self. C'était très bon! Nous sommes ensuite allés jouer dans nos chambres avant d'aller nous coucher. Il neigeait cette nuit. Et la nuit était calme.

François et Rafaël

On a fait la route on a démarré à 8h00 et on est arrivé à 12h00. Quand on est arrivé, on a été dans les chambres et l'après-midi on a fait une randonnée.

Jessy



On est parti à 7h et 24min et on est arrivé à midi. On a mangé. On a fait une balade d'immersion. On a goûté puis les maîtresses ont fait deux groupes : un qui va à la douche et le deuxième groupe qui était en temps libre. On a diné, on a joué et on est allé se coucher.

Thaïs, Ilona et Nathan

Mardi 9 avril

Nous avons fait deux groupes : un groupe qui a fait de l'escalade et l'autre groupe a fait une course d'orientation. Maîtresse Aurélie a aussi fait de l'escalade. L'après-midi, nous sommes allées faire une randonnée. On est allé au sommet d'une montagne où il avait neigé, il faisait froid et il y avait beaucoup de vent.

Iris et Gaia

On s'est réveillé puis on a regardé par la fenêtre : il neigeait. C'était tout blanc puis on a mangé. Après, on s'est habillé puis il y a eu deux groupes : un qui faisait de l'escalade et un autre groupe. Puis on a fait une randonnée autour du neck et on est redescendu. On a attendu le car et on est revenu goûter puis on est allé manger et dormir.



Théo et Enzo



Quand on s'est réveillé, il neigeait à gros flocons puis on est allé manger et après on a fait une course d'orientation ou de l'escalade. On est allé manger le midi. L'après-midi, on a fait une randonnée sur les Necks, on a fait 2 h de randonnée. On est allé se doucher puis on a mangé et après on s'est lavé les dents puis on s'est couché.

Louise et Lia

Mercredi 10 avril

On a fait une randonnée toute la journée sauf qu'il a neigé trop. Du coup, on est rentré au centre et quand on a fait la randonnée, on a eu les genoux dans la neige car nous sommes allés très près du Plomb Du Cantal. On était au moins à 7-8 km du Plomb Du Cantal. Le Plomb Du Cantal c'est le grand sommet du Cantal.

Perle et Orian

Le troisième jour, on était sensé faire une randonnée toute la journée et faire un pique-nique mais il a neigé . Donc on a fait deux petites randonnées. Le quatrième jour, on est allé visiter la cascade de Faillitoux et on a ramassé des cristaux. Le dernier jour, on est parti le matin et on est arrivé en fin de journée.

Thaïs, Ilona et Nathan

Jeudi 11 avril

On s'est levé puis on est allé manger . On a été voir une cascade et ramasser des cristaux. On est rentré et on a mangé le midi .Puis on est allé visiter la maison de la Faune et de la Flore à Murat. On est rentré puis on a goûté et on a fait une boom. On a mangé et on s'est douché. Puis on s'est couché.

Louise et Lia

Vendredi 12 avril

On s'est levé et on a mangé. On a fait de l'escalade ou la course d'orientation, en fonction de ceux qui l'avaient fait ou pas mardi. On a mangé et on est parti à la Celle Dunoise et on est rentré plus tard que prévu.

Dans les chambres, nous étions la chambre des renards roux avec nous deux (Lia et Louise) , Manon, Naëlle, Gaia

et Iris. C'était des lits superposés, Naëlle était en haut de Manon ,Iris était en haut de Gaia et Lia était en haut de Louise.

Louise et Lia

Le matin, on a rangé nos chambres puis la moitié des élèves a fait de l'escalade et l'autre moitié a fait une course d'orientation. Puis, l'après-midi on est parti. Dans notre chambre il y avait Méloïa, Vanille, Sidonie et nous (Lou Ann et Inès).

Lou Ann et Inès



LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS

POSSUM

L'association Possum présente sa programmation estivale 2024

Pour ceux qui ont raté la comédie de Shakespeare « Peines d'amour perdues » que nous avons jouée à La Celle en août 23, nous la reprenons en tournée :

- le 21 juillet 24 à 18h à Pionnat (23) sur le parvis de l'église (en cas de pluie repli à la salle polyvalente). Participation libre.
- le 24 juillet 24 à 18h à Saint Sébastien (23) à l'école (en cas d'orage, annulation). Participation libre.
- le 27 juillet 24 à 18h30 à Saint Christophe (16) au château de Feydeau, dans le cadre du Festival Le geste qui conte (en cas d'orage, annulation). Billeterie à l'entrée.

N'hésitez pas à en parler autour de vous...

www.possumproduction.fr/peines-damour-perdues/

A La Celle Dunoise

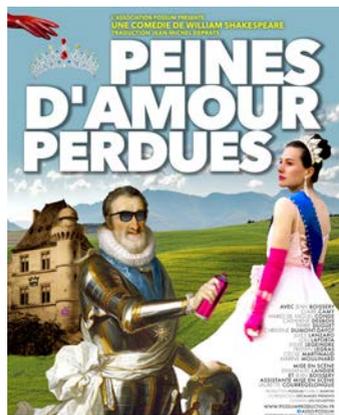
Le 23 juillet à 19h à La Baignade, le trio d'acrobates de « Jeté d'humain et Cie », collectif de cirque des Hautes Alpes mêlant théâtre, acrobaties, mains à mains, portés... et jetés, nous présentera le spectacle « Petits jeux sans conséquence (en général) ».

Avec la volonté de divertir le public, de prises de bec acrobatiques en envolées délirantes, ils tissent à leur manière déjantée et avec désinvolture, un capharnaüm bien orchestré.

Petits et grands venez nombreux pour ces 45 mn de pur plaisir.

Participation à vot' bon coeur.

www.jetedhumain.fr



LA GAULE CELLOISE

La gaule Celloise organise un concours de pêche réservé aux enfants de moins de 16 ans le dimanche 28 juillet 2024.

Inscription gratuite sur le parking de la salle des loisirs à partir de 14 heures.

Début du concours 15 heures pour une durée 1 heure.

Un lot sera offert à chaque participant.

Patrick Deuquet, président

TENNIS CELLOIS

Le tennis club cellois organise son tournoi annuel du 5 au 15 août 2024 homologué par la FFT.

Il est réservé aux joueuses et joueurs non classés, quatrième série, et 30.

Inscription jusqu'au 1er août inclus, auprès de :

Patrick Deuquet : 06 30 07 49 36 ou Patrick.deuquet@orange.fr

Montant des inscriptions : 13€

Organisation d'un tournoi de double non homologué gratuit pour les participants au simple.

Patrick Deuquet, président

COMITÉ DES FÊTES

Comme tous les étés, nous démarrons par le vide grenier qui aura lieu le dimanche 7 juillet. Toujours installé sur le site des Sillons, n'hésitez pas à vous inscrire si vos greniers ont des trésors à vendre.

Nous continuerons par le dimanche 14 juillet avec repas, DJ et feux d'artifice.

Les jeux inter-villages auront lieu le dimanche 4 août sur le site de la baignade. Encore un après-midi de rigolade !

En espérant que la météo soit avec nous, nous vous attendons nombreux et vous souhaitons un bel été.

Françoise Demonja, Présidente du CDF Cellois

EXPOSITION DE PHOTOS - DU 3 AU 17 AOUT

A l'initiative d'un collectif de photographes locaux, une exposition de photos animalières aura lieu à l'ancienne usine « Cartonnerie R.JEAN ». Une première pour ce lieu emblématique de La Celle Dunoise où deux thèmes seront présentés. Cette importante exposition de photos animalières sera harmonieusement intégrée parmi les machines toujours présentes et sera l'occasion de découvrir l'univers de ce lieu atypique de notre patrimoine industriel.

ACE

Quelques nouvelles de l'ACE

L'assemblée générale ordinaire annuelle, s'est déroulée le samedi 23 mars 2024, le rapport moral a été présenté. Ensuite, le rapport d'activité et le compte de résultats, ont été présentés. Ils ont été votés à l'unanimité.

Nos projets pour l'année 2024 :

- Exposition de peintures : du 20 juillet au 04 août 2024 (Salle des Loisirs).
- Vente Solidaire : les 26, 27 et 28 octobre 2024.
- Repas de Noël ouvert à tous le 15 décembre 2024 à 12h.

L'ACE a tenu un stand à la fête du Printemps, le 20 avril, organisée par l'Association « Et Au Milieu Coule La Creuse ». La journée s'est déroulée dans la bonne humeur.

Nous aurons un stand au vide grenier, organisé par le Comité des fêtes, le 7 juillet.

Pour tous renseignements, merci de contacter le 07-63-11-58-00 ou le 05-55-89-01-24.

En 2024, l'ACE proposera aux personnes qui le demandent une aide à la rédaction de courriers administratifs et de courriers de réclamations. Bien entendu, cette action sera gratuite et confidentielle.

L'ACE vous souhaite de bonnes vacances et nous nous retrouverons en septembre pour la reprise de nos activités sportives.

La Présidente, Jeannine CARENTON

LA MAISON D'ICELLE

L'été arrive : on y croit !

Et avec tous ses plaisirs : pétanques, apéros en terrasse... et nos fameuses glaces !

Des concerts, des spectacles, des expositions... Tout est calé.

L'épicerie prend les couleurs de l'été.

L'équipe de bénévoles fait le maximum pour apporter au village l'indispensable et le plaisir au quotidien.

Vous cherchez un endroit pour ne rien faire, buler les pieds en éventail, travailler sur votre ordinateur, lire tranquillement, boire une bière du coin ou savourer un gâteau fait maison avec une tasse de thé ?

Passer la porte, vous êtes les bienvenus !

Information/Contact : 09 51 14 59 80 contact@lamaisondicelle.fr
www.lamaisondicelle.fr



Participation gratuite - envoyer 3 photos à pixcelle2@gmail.com avant le 17 juillet 2024.
Ouvert à tous, toutes les âges, tous les niveaux de pratique.
Les photos sélectionnées seront exposées à La Celle d'Unoise.
L'ensemble des autres conditions d'exposition sera sur le site internet.
Vernissage Mardi 27 août - Dénouement Dimanche 27 octobre.
www.lamaisondicelle.fr

LE PARADIS DE PABLO

A star is born !



Le Paradis de Pablo a la joie de vous annoncer qu'une petite étoile est née au Paradis ce printemps : Oyuun Draconis. Draconis, en lien avec l'année du Dragon, de la constellation du même nom, puisque la petite pouliche est la fille d'Etoile. Oyuun, prénom féminin mongolien signifiant sage et intelligence, deux qualités que la petite semble déjà posséder... L'association tient à remercier tous les bénévoles qui ont veillé jours et nuits pour qu'elle se porte bien, ainsi que les voisins et amis qui ont permis d'en prendre soin : La Maison d'Icelle, les haras de la chataignère, Maud Eléonore Pépin, Jérôme Champeaux, L'Asinerie de la Petite Creuse...

Ce printemps a aussi vu la nouvelle activité du centre équestre, l'Obejump®, monter en puissance : un stage et un concours ont en effet été organisés début juin, et des séances sont désormais mises en place tous les samedi à 17 heures pour ceux qui veulent vivre ce moment d'intimité particulier avec leur chien.

Le Paradis de Pablo est désormais prêt pour l'été. Comme chaque année, vous pourrez profiter des reprises, parcours ludiques, balades en poney, balades montées, sur réservation. Le centre équestre accueillera également des centres de loisirs qui découvriront ainsi notre belle commune. Enfin, les VTT mis à disposition de l'association par la municipalité pourront être empruntés (attention les casques ne sont pas fournis) pour découvrir les alentours avec une monture peut-être un peu plus docile que certains de nos équidés...



Toutes les activités du Paradis de Pablo se font uniquement sur rendez-vous au 06 01 76 15 63.

ET AU MILIEU COULE LA CREUSE

La Gratiféria de printemps s'est tenue le dimanche 14 avril, toujours avec le soutien de Recyclabulle, de l'ACE et du Comité des fêtes cellois. Le temps très ensoleillé a incité beaucoup de visiteurs et de donateurs à participer à cette journée de solidarité et d'échanges. Ce fut l'une des plus importantes fréquentations depuis la création de cette manifestation.

Nous avons enchaîné le samedi 20 avril avec la Fête du printemps à la Base Sport Nature. De nombreuses animations ont ponctué cette journée : une foire aux plantes, un marché, un troc plantes. Une douzaine d'exposants proposaient leurs produits en rapport avec les plantes et la nature. Une exposition sur les insectes pollinisateurs prêtée par le CPIE avec des jeux pour les petits et les grands était à la disposition du public.

En fin de matinée Monsieur le Maire et Monsieur Lécrivain (vice-président du CPIE) ont signé une convention pour entériner les collaborations du CPIE avec la Municipalité, dans le domaine de la préservation de la nature et de la biodiversité.



Fête du printemps : retour de la balade cueillette de plantes comestibles.

Signature de la convention Mairie et CPIE.

La balade cueillette de plantes sauvages comestibles a été une belle réussite et les randonnées de l'après-midi avec nos amis « Les randonneurs du Pays Dunois », de 6 et 12 km ont rassemblé une trentaine de marcheurs.

Autre évènement de ce printemps, notre exposition « Images et imaginaire des ponts » a été présentée à la BMI du Grand Guéret, du 3 mai au 15 juin. Cette manifestation fut accompagnée d'animations en collaboration avec la Médiathèque :

- Inauguration-vernissage le 11 mai
- Conférence et dédicace des ouvrages de Michèle Audin (auteure, poétesse et mathématicienne) le 17 mai.
- Lecture poétique par la Brigade d'Intervention Mobile et Théâtrale, de poèmes écrits par Michèle Audin sur des ponts de Paris, le 28 mai.
- Conférence de Michèle Parouty (professeure agrégée retraitée) sur le viaduc de la Tarde, le 31 mai.

Cette exposition et les manifestations annexes ont permis de faire connaître notre association de manière plus large.

Pour l'été, nous participerons aux diverses sorties découverte de la nature avec nos partenaires naturalistes.

Bien amicalement, Michel Minaret, président.

LES BOUT'CHOUX DUNOIS

Encore des bons points pour les projets des écoles avec les Bout'choux Dunois !
Le voyage scolaire dans le Cantal, un projet collectif relevé !



Cette année scolaire a été marquée par une forte mobilisation de l'association des parents d'élèves du RPI pour permettre le départ des élèves en classe de découverte du milieu montagnard.

Un séjour de 3 jours pour les enfants de maternelle et de 5 jours pour les enfants d'école primaire qui a ravi les élèves et les enseignantes. Entre course d'orientation, escalade, découverte de la faune et de la flore et visite, le programme a permis aux enfants de vivre une belle expérience collective. On remercie vivement l'équipe enseignante et les accompagnateurs qui ont permis de réaliser ce chouette projet !

Le vide école, une opération réussie !



Le 9 Juin dernier, les Boutchoux Dunois ont organisé un vide école grâce aux trésors dénichés dans les greniers de l'école. L'ensemble des objets, affiches, cartes géographiques et mobilier, donné par la mairie de La Celle Dunoise a été sorti des greniers avec l'aide de bénévoles et la mise à disposition précise d'une nacelle par l'entreprise de Laurent Pingaud.

Cette action a, non seulement permis de vider les greniers, une nécessité dans le cadre de travaux à venir,, mais surtout de réaliser une très belle opération au profit des projets des écoles.

Bien avant l'ouverture de la vente, les acheteurs étaient au rendez-vous. Les cartes de géographies se sont vendues comme des p'tits pains et une grande partie du stock d'objets et mobiliers en tout genre a trouvé preneur.

La fête de l'école pour clôturer cette belle année !

La fin de l'année scolaire est déjà là et c'est aussi le moment de la fête des écoles. Au programme : spectacles des élèves, baptême poney, jeux et soirée FONDU, le samedi 29 Juillet à la Salle des loisirs à La Celle Dunoise.

Cette fin d'année est également marquée par le départ d'Aurélie LEBRAS, enseignante depuis 10 ans au sein du RPI, à La Celle Dunoise, puis à Saint Sulpice le Dunois.

Nous tenions particulièrement à la remercier pour son investissement et son dynamisme qui a permis aux élèves de concrétiser de beaux projets.

Pourtant ce n'est pas déjà la rentrée ?

Il reste encore quelques mois pour préparer la rentrée mais nous passons d'ores et déjà un appel à des bénévoles anglophones qui souhaiteraient s'investir dans les ateliers d'anglais au sein des écoles ! N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus ou à nous communiquer des contacts que vous auriez dans votre entourage !

Nous vous souhaitons un bel été !

L'équipe des Bout'choux Dunois

Les Bout'choux Dunois - rue des Fontenailles - 23 800 SAINT SULPICE LE DUNOIS - 06 22 61 55 75 (Ellie LESUR) lesboutchouxdunois@gmail.com

INFORMATIONS PRATIQUES

Nous vous rappelons que la Mairie a provisoirement déménagé dans l'ancien presbytère, 7 rue de la Marche

Horaires d'ouverture au public de la mairie :

- Lundi : 8h00 - 12h00
- Mardi : 13h30 - 17h30
- Mercredi : 8h00 - 12h00
- Jeudi : 13h30 - 17h30
- Vendredi : 8h00 - 12h00

Téléphone mairie : 05 55 89 10 77

Courriel mairie : mairie@lacedunoise.fr

Téléphone Monsieur le Maire : 07 84 00 77 51

Courriel Monsieur le Maire : jacques-andre.boquet@lacedunoise.fr

Illiwap : n'oubliez pas de télécharger l'application d'informations d'urgences de la commune.

Ceux qui possèdent l'application peuvent devenir les passeurs de ces informations auprès de ceux qui ne peuvent l'installer.

Facebook : [@communedelacedunoise](https://www.facebook.com/@communedelacedunoise)

Internet : www.lacedunoise.fr

Horaires d'ouverture de la Poste :

- Lundi : 09h45 - 13h00
- Mardi : 09h45 - 11h15
- Mercredi : 09h45 - 12h45
- Jeudi : 09h45 - 12h45
- Vendredi : 09h45 - 12h45

Numéros utiles :

- Pompier : 18
- Gendarmerie : 17
- Samu : 15
- Numéro d'urgence européen : 112

LES RENDEZ-VOUS D'ÉTÉ

VENDREDI 5 JUILLET À PARTIR DE 19H30
Karaoké & planches - [Maison d'Icelle](#)

DIMANCHE 7 JUILLET
Vide grenier - [Comité des fêtes](#)

MERCREDI 10 JUILLET À 19H
Passion partagée: "L'épicerie de village"
& dîner (12€) - [Maison d'Icelle](#)

VENDREDI 12 JUILLET
Spectacle "Sésame" avec Camille de la
Cie Dzaar - [Maison d'Icelle](#)

DIMANCHE 14 JUILLET
Repas, DJ et feux d'artifice - [Comité des fêtes](#)

JEUDI 18 JUILLET DE 9H30 À 12H
Sortie le long du ruisseau d'Isle sur la
quantité et la qualité de l'eau - [CPIE](#) -
Rendez-vous salle des Loisirs

SAMEDI 20 JUILLET
Exposition "Confluences" de Chris
Rydlowski - [Maison d'Icelle](#)

DU 20 JUILLET AU 04 AOÛT
Exposition de peintures - [ACE](#) - Salle des
Loisirs

MARDI 23 JUILLET À 19H
Trio d'acrobates de « Jeté d'humain et
Cie » - [POSSUM](#) - à La Baignade

SAMEDI 27 JUILLET
Concert Jo.Go & planches - [Maison
d'Icelle](#)

DIMANCHE 28 JUILLET
Concours de pêche réservé aux enfants
de moins de 16 ans - [La Gaule Celloise](#)

MERCREDI 31 JUILLET
Marché de producteurs - [Municipalité](#)

SAMEDI 3 JUILLET
Balade contée avec Murielle Richer -
[Maison d'Icelle](#)

DU 3 AU 17 AOÛT
Exposition de photos - Cartonnerie JEAN

2, 3 ET 4 AOÛT
Manifestation nationale Anes, Aniers,
Amis - Pré Rue des Pradelles

DIMANCHE 4 AOÛT
Jeux inter-villages - [Comité des fêtes](#)

DU 5 AU 15 AOÛT
Tournoi de tennis annuel homologué par
la FFT - [Tennis club Cellois](#)

VENDREDI 9 AOÛT À 20H30
Concert Solistes du Paris Symphonic Or-
chestra «Jean-Sébastien Bach», Concerto
pour hautbois, Concerto pour hautbois et
violon, Airs de cantate - [Eglise](#)

MERCREDI 14 AOÛT 2024 DE 10H À 12H30
Inventaire des Plantes Exotiques Envahis-
santes - [CPIE](#) - Rendez-vous salle des Loisirs

JEUDI 15 AOÛT À 20H30
Concert Solistes du Paris Symphonic
Orchestra «Viva Vivaldi» Symphonia et
concerto pour 1,2,3 et 4 violons, Airs d'opéra
- [Eglise](#)

SAMEDI 17 AOÛT
Concert Danzin - [Maison d'Icelle](#)

MERCREDI 21 AOÛT DE 9H30 À 12H
Formation à l'utilisation de l'application
SPIPOLL - [CPIE](#) - Rendez-vous salle des Loisirs

SAMEDI 24 AOÛT
Concert Frères Cayenne - [Maison d'Icelle](#)

MARDI 27 AOÛT 18H
Vernissage PixCelle "Présences" - [Maison
d'Icelle](#)

VENDREDI 13 SEPTEMBRE DE 18H À 20H
Conférence « Pourquoi coupe t-on une
haie dans le cadre d'une gestion du-
rable ? » - [CPIE](#) - Salle des Loisirs

LES 26, 27 ET 28 OCTOBRE
Vente Solidaire - [ACE](#) - Salle des Loisirs

ACTIVITÉS À LA MAISON D'ICELLE :

- **MERCREDI DE 17h30 À 19h15 :**
Atelier Danses de salon et contredanse
anglaise - [Salle des Loisirs](#)
- **2ÈME MERCREDIS DU MOIS À 19H «Passion
Partagée»** - [Maison d'Icelle](#)
- **3ÈME VENDREDI DU MOIS DE 18H À 20H**
Le Cercle de Lectures - [Maison d'Icelle/La
Bouquinerie Livres à vous/Médiathèque de
la Forge](#)
- **4ÈME VENDREDI DU MOIS 19H30H**
Chabatz d'entrer", une veillée - [Maison
d'Icelle](#)
- **1ER SAMEDI DU MOIS À 19H**
Scène ouverte/Karaoqué - [Maison d'Icelle](#)